10/5/1999

E-mail FAX

### Comité Européen de Liaison sur les Services d'Intérêt Général European Liaison Committee on Services of General Interest

## Plus et mieux d'Europe : la société de droit européen

Après le temps des alliances, arrive maintenant celui des fusions. Les annonces d'achat d'entreprises ou de fusion de grands opérateurs de services d'intérêt général se multiplient dans les télécoms, les transports, l'énergie. Les rachats sont opérés selon les strictes règles du marché au plan international et les alliances se font et se défont au gré des aléas de ce même marché. De l'avis des analystes, 1999 sera "l'année de tous les dangers" pour les opérateurs européens.

L'actualité rappelle ainsi la nécessité et l'urgence de la société de droit européen qui permettrait de donner un cadre pour la création de ces entreprises européennes et de construire de véritable opérateurs européens de services d'intérêt général. Alors que l'euro a radicalement changé les caractéristiques du marché européen, la société de droit européen est bloquée dans les méandres des institutions depuis plus de trente ans.

Le récent accident dans le tunnel du Mont Blanc fournit un autre exemple de ce besoin. Le pré-rapport remis au Gouvernement français sur les causes de l'accident pointe l'existence de deux sociétés de droits différents, n'ayant pas les mêmes procédures et façons de procéder, comme source importante de dysfonctionnement. Pour de tels ouvrages transfrontaliers, la société de droit européen est aussi une véritable urgence.

Le statut d'une telle société est également indispensable au point de vue social pour permettre aux représentants des salariés de défendre leurs conditions de travail et d'être réellement associés aux décisions concernant leurs entreprises.

Jean-Claude Boual et Pierre Bauby

# Le traité d'Amsterdam est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999

Cela signifie, en particulier, que l'article 7D sur les services d'intérêt général est devenu l'article 16, que le rôle du Parlement européen dans le processus législatif européen va être plus grand, et que la nouvelle Commission sera mise en place selon les procédures prévues à l'article 214.

### Réforme des règles de concurrence

La Commission vient d'adopter un Livre Blanc proposant une réforme fondamentale du système de mise en oeuvre des règles de concurrence communautaires (articles 85 et 86 du traité CE). La réforme proposée vise trois objectifs principaux: une mise en application rigoureuse du droit de la concurrence, une décentralisation effective et une simplification des procédures d'application. Les Etats membres, les autres institutions de la Communauté et les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations pour le 31 juillet 1999. Après cette date, la Commission soumettra au Conseil une proposition de nouveau règlement d'application. Le texte est disponible sur le site web de la DG IV : http://europa.eu.int/comm/dg04/entente/other.htm#dgivpdf/wb/modernisation

#### More and Better European, Company Law

The wave of alliances has given way to that of mergers. Announcements of take-over bids or mergers between major operators of services of general interest are multiplying in the telecom, transport and energy sectors. The buy-outs are operated according to strict market rules at an international level, while alliances are made and broken subject to market uncertainties. According to market analysts, 1999 will be a "dangerous" year for European operators.

Such news underlines the necessity and urgency of having European company law which makes it possible to provide a framework for the setting up of European companies and the creation of genuine European providers of services of general interest. While the euro has radically changed the characteristics of the European market, European company law has been languishing in European institutions for more than 30 years.

The recent accident in the Mont Blanc tunnel provides another example of this need. The preliminary report passed to the French Government on the causes of the accident points to the existence of two companies, that do not have the same procedures nor methods of operation, as a major source of malfunctioning. There is a pressing need to have European company law for such cross-border operations.

Having a status for such companies is also indispensable for employees' representatives to defend working conditions, and for them to be truly associated in decisions affecting these companies.

Jean-Claude Boual and Pierre Bauby

# The Treaty of Amsterdam came into force the 1 May 1999

This signifies, in particular, that Article 7D on services of general interest has become Article 16, that the role of the European Parliament has become more important in the European legislative process, and that the new Commission will be established using the procedure set out in Article 214.

### **Reform of Competition Rules**

The Commission has adopted a White Paper putting forward fundamental reforms of the systems for implementing Community competition rules (Articles 85 and 86 of the EC Treaty). The proposed reforms have three principal aims: the stringent application of competition law, effective decentralisation, and the simplification of application procedures. The Member States, the other Community institutions and interested parties are invited to put forward their observations by 31 July 1999. Thereafter, the Commission will submit a proposition to the Council on new ways of applying rulings. The text is available on DG IV's web site:

http://europa.eu.int/comm/dg04/entente/other.htm#dgivpdf/wb/modernisation

#### **Télécommunications**

Le Conseil des ministres responsables du secteur des télécommunications, réuni le 22 avril, a réaffirmé son appui à la libéralisation de ce marché et suggéré qu'une réglementation pourrait être introduite pour stimuler les marchés locaux si les entraves rencontrées dans certains Etats membres subsistaient. Le débat sur le réexamen de la législation des télécoms a montré que le clivage existe toujours entre les défenseurs du service universel et les champions du libéralisme. L'Espagne, soutenue par la Belgique, la France, l'Italie et le Luxembourg, a proposé que les obligations de service universel soient étendues pour y inclure l'accès aux service de la société de l'information, avec des tarifs préférentiels pour le raccordement des écoles, des universités et des services de santé à Internet. En revanche, le Danemark, les Pays Bas, le Royaume Uni et la Suède ont estimé qu'il restait beaucoup à faire pour développer la concurrence et encourager la baisse des prix. Pour sa part, le Danemark a recommandé la prudence à la Commission lors de l'examens

∠ Le BEUC demande que le caractère "abordable" des télécommunications soit défini lors de la révision de la législation européenne et que des objectifs minimaux de qualités y figurent.

#### Electricité

La Commission européenne a approuvé le 16 avril dernier son second rapport sur les exigences de l'harmonisation dans le cadre de la directive 96/92/CE sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité. Le rapport attire l'attention du Conseil et du Parlement européen sur les obstacles déjà existants ou prévus dans le marché de l'électricité et propose d'ouvrir le débat sur la nécessité d'actions au niveau communautaire. Il se concentre sur trois sujets d'actualité : les interconnections, la tarification et le règlement des échanges transfrontaliers, les échanges avec les pays tiers.

#### **Poste**

Dans le secteur du courrier transfrontalier qui est un des segments du marché qui pourrait être ouvert à la concurrence, les performances de la distribution se sont améliorées en 1998, a annoncé l'International post corporation (IPC) qui regroupe 21 opérateurs nationaux. Le courrier transfrontalier prioritaire a atteint l'un des deux objectifs fixés par la réglementation européenne : plus de 85% est arrivé à sa destination finale en trois jours et 97% dans un délai de cinq jours.

## Le Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général se réunira le 22 juin 1999

Le Comité fera le point sur ses activités de l'année écoulée (séminaire au Parlement européen de mars 1999 et adresse aux candidats aux élections européennes) et établira son programme pour l'année 1999/2000 (notamment, le programme d'action en vue de la prochaine conférence intergouvernementale). La réunion aura à Bruxelles le mardi 22 juin à 9h30. Inscriptions auprès du CELSIG.

Adressez à "**NOUVELLES-NEWS-EUROPE**' de **brèves informations** en anglais et français par courrier, fax ou E-mail (**celsig@worldnet.fr**).

#### **Telecommunications**

The Council of Ministers responsible telecommunications met the 22 April, and reaffirmed its support for the liberalisation of this market, suggesting that regulation could be introduced to stimulate local markets if obstacles remain in place in certain Member States. The debate on the re-examination of telecommunications legislation reveals the persisting cleavage between the supporters of a universal service and the supporters of market Spain, backed by Belgium, France, Italy and forces. Luxembourg, has proposed that universal service obligations are extended to the services of the information society, with preferential connection rates to Internet given to schools, universities and health care services. In contrast, Denmark, the Netherlands, Britain and Sweden consider that much needs to be done to develop competition and to encourage lower prices. Denmark has recommended the Commission to be cautious in examining mergers.

#### **Electricity**

On 16 April, the European Commission approved its **second report on the harmonisation requirements**, as part of Directive 96/92/CE, concerning common rules on the single market in electricity. The report draws the Council and European Parliament's attention to existing or planned obstacles in the electricity market, and proposes opening up a debate on the necessity of Community action. It focuses on three current issues: interconnections, pricing and the regulation of cross-border trade, as well as trade with third countries.

#### **Postal Services**

Performance in the distribution of cross-border mail - a sector in which competition could be opened up - improved in 1998, according to the International Post Corporation (IPC), which brings together 21 national operators. Cross-border priority mail has met two objectives fixed by European regulation: more than 85% of mail reaches its destination within three days, and 97% within five days.

## The European Liaison Committee on Services of General Interest

The Committee will review its activities over the last year (the seminar at the European Parliament in March 1999 and its address to candidates of the European elections). It will also establish its work programme for 1999/2000 (especially its programme for action in view of the intergovernmental conference). The meeting will take place in Brussels, Tuesday, 22 June, at 9:30 am. To enrol contact CELSIG.

Please send brief information to "NOUVELLES-NEWS-EUROPE', in English and French, by courier, fax or Email (celsig@worldnet.fr).

**NOUVELLES-NEWS-EUROPE** est édité par le Comité européen de liaison sur les Services d'intérêt général, is published by the European Liaison Committee on Services of General Interest, 66 rue de Rome, F - 75008 PARIS. Tel : (33-1) 40 42 50 24. Fax : (33-1) 40 42 13 78. E-mail : celsig@worldnet.fr. Directeurs de publication, Publishers : Pierre Bauby et and Jean-Claude Boual. Rédactrice en chef, chief editor : Katherine Varin. Traduction, translation : Nicholas Sowels. Diffusé exclusivement par Fax et E-mail. Distributed by Fax and E-mail exclusively. Abonnement 1 an : 80 euros. Subscription for 1 year: euro 80. Bulletin d'abonnement sur demande. Subscription form available on request.